

La charte de l'AMAP : nos engagements

Il s'agit d'une association de maintien de l'agriculture paysanne qui donc choisit d'accompagner un agriculteur dans son activité en lui assurant une clientèle régulière et un soutien moral et financier. Elle assurera aux consom'acteurs un approvisionnement régulier en produits locaux, frais et de qualité, une découverte du métier d'agriculteur et une convivialité dans la rencontre avec un professionnel et avec d'autres consommateurs. Elle aura le souci de prendre en compte autant que faire se peut les principes d'économie d'énergies, de gestion responsable de l'eau et des sols et sera attentive à avoir une démarche sociale et solidaire. Elle fonctionnera sur la base de la confiance entre les consom'acteurs et le producteur.

L'objectif de cette charte est de formaliser l'engagement de chacun.

Le consom'acteur s'engage :

A prendre un panier de légumes par semaine (avec deux reports possibles) : c'est « la porte d'entrée » de notre AMAP. Sur ce premier contrat, le consom'acteur signale ses autres engagements (autres produits).

A accepter de ne pas avoir le choix (légumes choisis par le producteur, assortiment complet et équilibré des morceaux de la bête...).

En payant sa part de la récolte à l'avance.

A venir chercher son panier au jour et à l'heure dits.

A prévenir s'il ne peut pas venir prendre son panier ou à s'organiser.

A communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions, ses insatisfactions auprès du producteur ou du responsable contrat, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles.

A partager ses idées et ses initiatives avec les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement.

A tenir son quota de permanences au local par période de contrat.

Lorsqu'un consom'acteur prend la responsabilité de gestion d'un contrat, il s'engage à le faire pour au minimum 2 périodes consécutives ; à la seconde, il formera la personne qui le remplacera.

Quand le producteur demande de la solidarité, il faut que les consom'acteurs s'engagent à rechercher des solutions.

Le producteur s'engage :

A produire des produits de qualité.

A livrer les produits au jour et à l'heure dits.

A aviser ses partenaires en cas de problèmes qui affecteraient la livraison ou son activité : problèmes climatiques, maladies... Il participera à la recherche de solutions.

A être ouvert pour expliquer le travail de la ferme : rencontre thématique, discussion...

A prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. Faire le point en fin de contrat.

Rq : plusieurs personnes peuvent être signataires d'un même contrat, elles s'entendront sur le partage des paniers.